

## PLAN DE COURS

**HIS4401-40**

Numéro du cours

**HISTOIRE CONEMPORAINE DES ÉTATS-UNIS**

Titre du cours

**A-2023**

Session

**3**

Nombre de crédits

**MOODLE**

Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

**ROBINSON, GREG**

Nom et prénom

**2099**

Poste

**robinson.greg@uqam.ca**

Courriel

**A-6350**

Bureau

### DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Mercredi 15h30 à 17h30 et sur rendez-vous

### TABLE DES MATIERES

1	Description du cours.....	2
2	Place du cours dans le programme - Objectif du cours .....	2
3	Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage .....	2
3.1	Formules pédagogiques .....	2
4	Sommaire des évaluations - Pondération .....	3
5	Calendrier du cours.....	3
6	Modalités du cours .....	4
6.1	Modalités de participation au cours .....	4
6.2	Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation .....	4
6.3	Modalités de remise des travaux .....	4
6.4	Modalités de consultation des travaux et des examens .....	4
6.5	Modalités d'évaluation de la langue.....	4
6.6	Modalités d'évaluation des enseignements .....	4
7	Bibliographie - Médiagraphie.....	5
7.1	Documentation obligatoire .....	5
7.2	Documentation complémentaire .....	5
8	Références.....	6
8.1	Règlement n° 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat .....	6
8.2	Document et Informations additionnelles.....	7
8.3	Règlements pédagogiques du département d'histoire.....	8
8.4	Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement.....	9
8.5	Compétences.....	10

## 1 DESCRIPTION DU COURS

[https://etudier.uqam.ca/recherche-cours?disc\\_code=102&disc\\_nom=Histoire](https://etudier.uqam.ca/recherche-cours?disc_code=102&disc_nom=Histoire)

## 2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Cours de deuxième niveau qui s'adresse à des étudiant(e)s qui ont déjà une certaine connaissance de l'histoire américaine. Complémentaire au cours de la politique étrangère des États-Unis (HIS 4408), ce cours porte surtout sur la politique intérieure américaine à travers les deux derniers tiers du 20<sup>e</sup> siècle. Le cours familiarisera l'étudiant(e) avec les courants politiques, sociaux et culturels qui ont marqué le pays durant cette période. L'étudiant(e) développera également des modes de recherche et d'analyse dans ce domaine.

## 3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Il s'agit d'une étude mi-chronologique, mi-thématique des grands tournants dans l'histoire intérieure des États-Unis, et l'analyse de son développement en tant que société moderne. La grande crise économique des années 1930, qui bouleverse le système capitaliste et l'ordre politique établi, donne naissance aux programmes du New Deal et à une nouvelle conception de l'État comme acteur dans l'économie et garant de l'égalité des groupes sociaux. La Seconde Guerre mondiale et la lutte anti-fasciste déchaînent l'économie et l'élan démocratique du peuple, mais provoque aussi des conflits sociaux et de la répression interne, notamment dans l'internement des Japonais Américains. Les États-Unis sortent de la victoire en 1945 la plus grande puissance mondiale et le pays jouit d'une énorme prospérité, mais les Américains auront des épreuves à subir après. Au moment que le gouvernement assume un premier rôle dans les affaires mondiales dans le cadre de la Guerre Froide, le pays sera secoué par le maccarthysme et la peur du communisme. Les années 1960 et 1970 verront la culture et la politique américaine transformées à jamais par le mouvement pour l'égalité raciale et les mouvements sociaux qui en découlent, et en même temps la société sera déchirée par les débats sur l'intervention américaine au Vietnam et par l'affaire de Watergate. Après 1970 il y a une division accrue et un manque de consensus. On traverse le néo-conservatisme des années 1980 et le néolibéralisme des années 1990. Le cours se termine dans une réflexion sur le peuple américain au début du siècle et la société après les bouleversements du 11 septembre.

### 3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

#### NOM DE L'EXERCICE : COMMENTAIRE DE DOCUMENT

##### a) Objectifs :

Les étudiants apprendront comment analyser un texte de première main et expliquer son importance historique

##### b) Démarche :

Les étudiant(e)s auront à choisir une source primaire historique (discours, document d'état, article de journal) à analyser en fonction de son contenu, son contexte, et sa valeur historique. Chaque travail doit comporter environ 3-4 pages à double interligne.

##### c) Évaluation

L'évaluation reposera sur la clarté du contenu, la solidité des arguments et la compréhension montrée du sujet. Par règle du département, un minimum de 10% de l'évaluation repose sur la qualité du français.

#### NOM DE L'EXERCICE : EXAMEN INTRA, EXAMEN FINAL

##### a) Objectifs

Les étudiants apprendront à faire un argument historique et montrer leur maîtrise du sujet étudié

##### b) Démarche :

Les étudiant(e)s recevront trois questions, trois semaines à l'avance, auxquelles ils/elles devront répondre de façon claire et précise. Chaque réponse devra comprendre environ 800-1000 mots (3-4 pages dactylographiées à double interligne)

##### c) Évaluation :

L'évaluation reposera sur la clarté du contenu, la solidité des arguments et la compréhension montrée du sujet. Par règle du département, un minimum de 10% de l'évaluation repose sur la qualité du français.

## 4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS - PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Commentaire de document	25%	5 octobre 2023
Examen INTRA	35%	2 novembre 2023
Examen FINAL	40%	14 décembre 2023

## 5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lecture ou travail à faire avant la séance
1	07-09-23	Introduction	
2	14-09-23	La grande crise et le premier New Deal	Recueil 1
3	21-09-23	Le second New Deal et le chemin vers la guerre	Recueil 2
4	28-09-23	La Seconde Guerre Mondiale	Recueil 3,4
5	05-10-23	L'après-guerre et le McCarthysme	Recueil 5,6
6	12-10-22	La société des 1950s et les femmes	Recueil 7,8
7	19-10-23	Le Mouvement des Droits civiques	Recueil 9,10
8	26-10-23	Semaine de lecture	
9	02-11-23	Examen intra	
10	9-11-23	Les administrations Kennedy et Johnson	Recueil 11, 12
11	16-11-23	La contre-culture et la Guerre du Vietnam	Recueil 13, 14
12	23-11-23	Les 1970s Richard Nixon et Watergate	Recueil 15, 16
13	30-11-23	Les 1970s le féminisme et les mouvements sociaux	Recueil 16
14	07-12-23	les années de Reagan	Recueil 17,18
15	14-12-23	L'Amérique multiculturelle des années 1990s	Recueil 19,20

## 6 MODALITÉS DU COURS

### 6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

### 6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – [Règlements pédagogiques](#). Pour les cycles supérieurs, vous réferez également au [Règlement n° 8 des cycles supérieurs](#).

### 6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour ouvrable – [Règlements pédagogiques](#).

### 6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés sont remis en classe. Les travaux de fin de session peuvent être transmis par la poste si l'étudiant ou l'étudiante joint une enveloppe préaffranchie à son travail. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

### 6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du [Guide](#) - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

### 6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique n° 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (<http://www.evaluation.uqam.ca/>).

## 7 BIBLIOGRAPHIE - MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : <http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/presenter-sa-bibliographie>

### 7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

Greg Robinson, Recueil du cours HIS 4401-20, UQAM Coop, 2023 :

1. Schlesinger, Arthur M, Jr. *L'ère de Roosevelt : L'avènement du new deal* Paris, Denoel, 1971, pp. 99-115
2. Artaud, Denise. *L'Amérique en crise : Roosevelt et le new deal*. Paris, Armand Colin, 1987, pp. 137-177
3. Manchester, William. *La splendeur et le rêve : L'Amérique de Roosevelt*. Paris, Éditions Robert Laffont, 1976, pp. 311-345
4. Okubo, Miné, *Citoyenne 13660*, Angoulême, éditions de l'an 2, 2006, pp.119-139
5. Ellen Schrecker, "L'impact du Maccarthysme," dans Jean Heffer, Pap Ndiaye et François Weil, eds. *La Démocratie Américaine au XXe siècle*, Paris Belin, 2000, pp. 207-234
6. Navasky, Victor. *Les Délateurs*, Paris, éditions Balland, 1982, pp. 49-70
7. Whyte, William H., Jr., *l'Homme de l'Organisation*. Paris, Plon, 1959, pp. 405-424
8. Evans, Sarah M. *Les Américaines*. Paris, Belin, 1991, pp. 417-450
9. Halberstam, David. *Les Fifties*, Paris, Seuil. 1995, pp. 489-512
10. Muse, Benjamin, *la Révolution du Noir américain*, Paris, éd. France-Empire, 1970, pp.49-85
11. Claude Fohlen, *Les États-Unis au XXe Siècle*, Paris, Aubier, 1988, pp. 200-227
12. Pierre Melandri, *Histoire des États-Unis contemporains*, Paris, André Versaille éditeur, 2008, pp. 448-469
13. Robert, Frédéric. *L'Amérique contestataire des années 60*. Paris, Ellipses, 1999 pp.61-75
14. Portes, Jacques. *Les Américains et la guerre du Vietnam*. Bruxelles, Éditions Complexe, 1993, pp.137-177
15. Lacroix, Jean-Michel. *Histoire des États-Unis*. Paris, Presses universitaires de France, 1996, pp. 455-479
16. Marie-Christine Granjon, *L'Amérique de la contestation : Les années 60 aux États-Unis*, Paris, Presses de la Fondation Nationale de Sciences politiques, 1985, pp. 453-478
17. Sorman, Guy. *La révolution conservatrice américaine*. Paris, Pluriel, 1983, pp. 143-158
18. Thévenard, Éveline. *État et Protection sociale aux États-Unis*, Paris Ellipses, 2002, pp.155-168
19. Burgess, Françoise. *Amérique*, Paris, Autrement, 1992 pp. 97-130
20. Valladao, Alfredo. *Le XXIe siècle sera américain*. Paris, la Découverte, 1993, pp. 23-39

### 7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

Non applicable.

### 8.1 RÈGLEMENT N° 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e), l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement n° 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : [www.integrite.uqam.ca](http://www.integrite.uqam.ca).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site [r18.uqam.ca](http://r18.uqam.ca). Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

## 8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

### **Guide pour les étudiantes et étudiants du 1<sup>er</sup> cycle :**

Un [Guide](#) pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce [Guide](#) est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce [Guide](#) veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM ([Règlement n° 5](#)), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

### **Règlement n° 8 des études de cycles supérieurs :**

Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du [Règlement n° 8](#). Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

### **Politique n° 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :**

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeurs, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :

[https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique\\_no\\_44.pdf](https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf)

### **Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :**

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : [situation.handicap@uqam.ca](mailto:situation.handicap@uqam.ca)
- En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>

### 8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation ([Règlements pédagogiques](#)) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations, dont les attentes de qualité demeurent inchangées en tout temps;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
  - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
  - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
  - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant (**ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026**) :

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec



## 8.4 POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

**La Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel** : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'agression sexuelle - usage de la force. Exemples : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel / actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. **Cyber harcèlement** (internet-courriels-textos) : la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles sans son consentement - explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

**La Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement** : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne. La Politique s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, et identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique** : Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique - de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité / Un milieu de travail ou d'études néfaste - **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscents / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la [Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec](#).
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

**Pour de plus amples informations** : vous référez à la [Politique n° 16](#) et la [Politique n° 42](#).

**Formation** : Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

**Pour obtenir du soutien** :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886 [harcelement@uqam.ca](mailto:harcelement@uqam.ca)
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : [www.harcelement.uqam.ca](http://www.harcelement.uqam.ca)
- [CALACS \(Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel\)](#) : **514 529-5252** ou **1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

## 8.5 COMPÉTENCES

### COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DÉVELOPPÉES (pour les étudiant.e.s en enseignement)

Niveau de sensibilisation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante établit un premier contact avec le comportement professionnel qui est attendu. Il ou elle est capable de le reconnaître à travers des opérations reliées à la pratique professionnelle, de comprendre la perspective dans laquelle il ou elle s'inscrit par rapport à la compétence concernée

Niveau de consolidation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante est capable de manifester le comportement professionnel attendu dans certaines circonstances, de façon adéquate et appropriée à la situation

Niveau de maîtrise par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante maîtrise le comportement professionnel attendu lorsque requis par la situation, et ce, de façon adéquate.

Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.	Niveau de développement attendu	Éléments d'évaluation rattachés à la compétence
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comprendre les différents savoirs à enseigner (disciplinaires et curriculaires) de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ;</li> <li>- Manifester une compréhension critique des savoirs à enseigner de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ;</li> <li>- Construire des liens, dans les activités d'apprentissage proposées, avec la culture des élèves.</li> </ul>	Maîtrise	
Compétence 2 : Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant et d'enseignante.	Conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit. Dans le travail de recherche, les fautes d'orthographe correspondent à une pénalité de 0,5% par faute, jusqu'à un maximum de 10%.	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris par l'ensemble de la communauté francophone ou anglophone ;</li> </ul>	Maîtrise	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'enseignement.</li> </ul>	Maîtrise	
Compétence 11 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérer, comprendre et utiliser les ressources (littérature de recherche et littérature professionnelle, réseaux pédagogiques, associations professionnelles, banques de données) disponibles sur l'enseignement ;</li> <li>- Préciser ses forces et ses limites, ainsi que ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver ;</li> <li>- Mener une démarche d'analyse réflexive de manière rigoureuse sur des aspects précis de son enseignement.</li> </ul>	Maîtrise	